LES CAHIERS NICOLETAINS

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 3 no 2
juin 1981

LES CAHIERS NICOLÉTAINS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

2705, DU FLEUVE OUEST, B.G. 45
PORT ST-FRANÇOIS, R.R. 1
NICOLET, QUÉBEC. J0G 1E0

•

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Denis Fréchette
Vice-Président: Michel Morin
Secrétaire: Berthe Crochetière
Trésorière: Rolande Bonneau
Archiviste: Rita Saint-Pierre Duhaime

•

Correction et mise en page

Huguette Houle

•

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0708-6431

Tous droits réservés © Ottawa 1979

LA REVUE NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS. - LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS. - LES TEXTES DANS *Les Cahiers Nicolétains ENGAGENT UNIQUEMENT LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: MICHEL MORIN

LES CAHIERS NICOLÉTAINS

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 3 no 2 juin 1981

SOMMAIRE

Michel Morin
Calixte Marquis, missionnaire-colonisateur du canton d'Aston (1850-1867) 42

Denis Fréchette
Les médicaments au début du XIXe siècle 53

Mariette Pellerin
Évolution du costume des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge 59

Claude Lessard
La bibliothèque des Beaubien à Nicolet au XIXe siècle 69

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

Calixte Marquis, missionnaire colonisateur du canton d'Aston (1850-1867)

Stanislas Drapeau dresse ce portrait du missionnaire-colonisateur.

> Le Prêtre!... ce premier et le plus constant et le plus dévoué des amis du peuple, comprenant le rôle que lui imposait la circonstance, s'empressa avec ce zèle ardent de la charité qui le caractérise, d'élever la voix pour demander justice et protection[1].

Le défi à relever

Marquis correspond-il à ce portrait général? Il est indéniable que l'abbé Marquis jouit de la confiance et répond aux attentes des autorités ecclésiastiques de Québec et de Trois-Rivières à partir de 1852 avec Mgr Cooke. Nommé vicaire à St-Grégoire en 1845, Marquis est au coeur des problèmes qu'affronte la colonisation durant cette période, notamment l'émigration qui draine vers les États-Unis une jeune population remplie de belles promesses[2]. Comment fera-t-il sentir sa présence sur la rive sud face à de grands défis? En 1852, il devient curé de St-Célestin, paroisse voisine de St-Grégoire. Le Vicaire Général de Québec, Mgr Cazeau, a écrit au curé de St-Grégoire le 27 mai 1851, au sujet de la fondation de la cure de St-Célestin: "Si les paroissiens de St-Pierre Célestin ont à coeur d'avoir l'office tous les dimanches et d'avoir un prêtre... ils n'ont qu'à préparer un logement convenable"[3]. Marquis, alors vicaire, épaule son curé

1. S. Drapeau, "La colonisation envisagée du point de vue national", Catalogue des Brochures, vol. 15-AJ-4, p. 6.

2. Dans la seule paroisse de St-Grégoire entre 1844 et 1849, environ 175 personnes émigrent vers les États-Unis, dont 8 familles. Y. Lavoie, L'Émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930, P.U.M., 1972, p. 47.

3. ASN, Cazeau à Harper, Boîte 15, cahier no 10, p. 8.

dans cette fondation et devient le premier curé de St-Célestin. Lors de cette nomination, l'archevêque de Québec lui confie une lourde tâche; qui est un premier pas dans la conquête des Cantons de l'Est:

> Jusqu'à révocation vous aurez en partage la nouvelle cure de St-Pierre Célestin... Vous regarderez comme faisant partie de votre troupeau tous les fidèles établis dans la partie du Township d'Aston qui n'est pas confiné dans les limites de la paroisse de St-Pierre Célestin, et vous exercerez à leur égard tous les pouvoirs, droits, privilèges des curés[4].

C'est donc une invitation très large que l'archevêque adresse à Marquis. Il en fait le missionnaire de tout le canton d'Aston. Au-delà de sa mission dans le canton d'Aston, le zèle du jeune curé le conduira jusqu'à Garthby près du lac Aylmer.

Le "second réveil"

Il ne faudrait pas penser que Marquis commence à zéro la colonisation des Cantons de l'Est, puisque déjà plusieurs vieilles paroisses situées près du fleuve ont fourni de nombreux colons aux townships. Dès 1851, le **Rapport du Comité Spécial pour s'enquérir des causes qui retardent la colonisation des Townships de l'Est** note:

> Le Comté de Nicolet a le plus puissamment aidé à la colonisation des Townships de l'Est bien que le manque de communications faciles entre les paroisses de ce comté et les townships ait été une cause de forte émigration aux États-Unis. La majorité, en effet, des colons des townships de Kingsay, Horton, Aston, Bulstrode, Blandford, Stanfold, Arthabaska, Somerset, Chester et la partie nord du township de Halifax sortent des paroisses de St-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Nicolet et St-Pierre-les-Becquets. C'est encore la jeunesse de ces mêmes paroisses qui colonise les belles terres de Wotton, Stratford et Winslow...[5]

Vers 1850, ces premiers pionniers ont à faire face à d'énormes problèmes. La situation de la colonisation est lamentable, ce qui incite douze missionnaires à dénoncer fortement ce marasme et à faire appel à une levée de boucliers en faveur de la prise de possession du sol des Cantons de l'Est:

4. ASN, Turgeon à Marquis, 16 septembre 1852, Succ. Marquis, no 55.

5. **Premier et Second Rapport du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir des causes qui retardent la colonisation des Townships de l'Est du Bas-Canada**, Assemblée législative, Québec, 1851, p. 41.

> Nous ne voulons pas dire que ceux à qui il appartient plus particulièrement de s'occuper de ces objets aient manqué à leur devoir; non. ... Mais ces essais, les efforts que l'on a fait, ont-ils obtenu tout le succès qu'on avait droit d'en attendre? Nous ne le croyons pas[6].

Grâce à cette publication, la colonisation, comme le dit Gilles Parent, connaîtra "un second réveil"[7]. Et c'est ici que le rôle de Calixte Marquis sera déterminant car il y a aussi un réveil pour le canton d'Aston, situé entre les rivières Nicolet et Bécancour, tout juste avant les Bois-Francs. Ce canton, à cause de la proximité des seigneuries du sud, jouera un rôle déterminant dans la vaste conquête des Townships de l'Est.

Bref, il faut quelqu'un d'entreprenant pour répondre à cet appel des douze missionnaires. Marquis relève donc ses manches et comme il l'affirmera plus tard dans une de ses lettres, "j'ai été la bête de somme du diocèse"[8].

D'après l'étude de J.I. Hunter parue en 1939, il y aurait eu trois vagues différentes dans la conquête des Cantons de l'Est. Une première origine de la Beauce, une deuxième provient du Nord et la troisième prend naissance dans l'Ouest (Laprairie, Rouville et Bagot). Le courant du Nord expliquerait la migration des francophones venant des paroisses de Nicolet, St-Grégoire et Gentilly...[9] Marquis a certainement joué un rôle déterminant dans cette vague du Nord. En voici d'ailleurs un bel exemple, tiré d'une lettre de Marquis à Charles-Félix Cazeau en 1848:

> Nous avons délivré hier 137 certificats à des personnes qui vont prendre des terres dans les townships. Nous espérons qu'avant peu, nous aurons complété le nombre de 200. C'est une paroisse au complet. Voilà qui s'appelle coloniser, non pas en théorie, mais en pratique. Tous ces colons vont s'établir sur les bords du lac Aylmer, dans le township de Stratford. Les paroisses voisines font mine de ne pas rester en arrière de la nôtre. La pulsion est donnée dans tout le comté[10].

6. **Ibid.**, p.7.

7. G. Parent, **Deux efforts...**, op. cit., p. 97.

8. Archives Évêché de Trois-Rivières (AETR), Marquis à Laflèche, 31 décembre 1866, B-3, no 3, lettre no 13.

9. J.I. Hunter, **The French Invasion of Eastern Townships**, a Regional Study, thèse de M.A. (Sociologie), Montréal, Université McGill, 1939, p. 178.

10. Archives Évêché Nicolet (AEN), Cartulaire St-Grégoire I, 3 novembre 1848, Marquis à Cazeau, p. 66.

Ainsi nous retrouvons le vicaire de St-Grégoire au centre de la fondation de la paroisse de Wotton. Marquis lui-même marque la place de la future chapelle de Wotton, le 17 juin, sur le lot 29 du Rang V[11]. Et comme pour expliquer la différence entre la théorie et la pratique, il affirme dans son rapport:

> Je suis à Wotton, voyant que M. Kirouac n'avait pas encore pu s'acquitter de la commission, j'ai mis de côté les formes humaines dans l'intérêt de l'administration et des colons[12].

Le député de Mgr Cooke

Le 16 septembre 1852, Calixte Marquis prend possession de la cure de St-Célestin, sa responsabilité s'étendant même aux missions voisines. Par son ardeur, le jeune curé devient un excellent représentant de Mgr Cooke, évêque du nouveau diocèse de Trois-Rivières. Mgr Cooke procède, selon les règles, par enquêtes dans la fondation de chaque nouvelle paroisse. Ces enquêtes ont pour but d'analyser et de vérifier si les demandes d'érections, de détachements, d'annexions de paroisses ou d'emplacements d'églises, sont fondées. Mgr Cooke choisit Marquis pour de nombreuses enquêtes sur la rive sud; il sera donc au coeur même de la fondation de nombreuses paroisses. En voici d'ailleurs quelques exemples.

Se rendant aux demandes des habitants de la mission de St-Wenceslas, voisine de St-Célestin, Marquis enquête sur le bien fondé des allégations des citoyens des 5è, 6è, 7è, 8è et 9è rangs du canton d'Aston qui réclament par requête l'érection canonique d'une paroisse. Ces requérants affirment:

> Que depuis plusieurs années, ils ont fait des efforts pour faire établir les jeunes des environs sur les terres incultes qui forment encore aujourd'hui les trois quarts du township[13].

Il n'en faut pas plus pour piquer le zèle du missionnaire. Marquis enquête et rédige un procès-verbal, où il affirme "que la nouvelle paroisse serait un puissant encouragement en faveur de la colonisation"[14]. Les recommandations du curé de St-Célestin

11. M. O'Bready, Histoire de Wotton 1848-1948, Sherbrooke, 1949, p. 39.

12. AEN, Cartulaire St-Grégoire, Tome 1, 13 janvier 1850, lettres nos 86-87.

13. AEN, Cartulaire St-Wenceslas, requête du 4 juillet 1857.

14. Ibid., procès-verbal de Marquis.

sont toutes retenues par l'évêque et figurent dans le décret d'érection de St-Wenceslas. Marquis joue un rôle semblable dans l'érection d'au moins six autres paroisses, appliquant ainsi une de ses théories quant à la place de l'Église dans la colonisation.

Notons que dans les paroisses de Ste-Eulalie, de St-Léonard, de Ste-Clothilde de Horton et de St-Valère, Marquis fait des remarques analogues, insistant sur le lien entre érection de paroisses et progrès de la colonisation. Quand vient le tour de la mission d'Aston, Marquis incite son évêque à fonder une paroisse à cette intersection ferroviaire qui est appelée à devenir un entrepôt de commerce pour les six paroisses environnantes, ce qui signifie une aide et un stimulant pour la colonisation[15].

Dans le cas de Ste-Perpétue, Marquis se fait agronome avant la lettre, marquant bien ainsi sa conviction qu'une colonisation viable repose sur une agriculture prospère. Il note dans son rapport:

> ... le dit territoire renferme environ trois cents terres de soixante arpents en superficie et que ce territoire est suffisant pour former une bonne paroisse vu que le sol m'a paru de bonne qualité[16].

Nous ne relatons pourtant ici qu'une mince partie des enquêtes effectuées par Marquis à la demande de son évêque Mgr Cooke[17].

15. AEN, Cartulaire Ste-Eulalie, 28 juin 1866.

16. AEN, Cartulaire Ste-Perpétue, 12 juillet 1866.

17. Il serait trop long et fastidieux d'énumérer toutes les pièces présentées pour la fondation des paroisses où Marquis a oeuvré, mais la démarche est toujours la même: une requête est envoyée à l'évêque pour demander l'érection canonique d'une paroisse, quelques fois une contre-requête est déposée au dossier; ensuite l'évêque délègue son représentant afin de vérifier ces attentes. Le délégué rédige des "avis publics" qui sont affichés dans la future paroisse et dans les paroisses voisines touchées par ces demandes. Ces mêmes "avis" incitent la population à se présenter à un endroit déterminé tel jour et à telle heure. Lors de ces assemblées, le député vérifie l'exactitude de la requête ou de la contre-requête et rédige devant l'auditoire un procès-verbal. Si le député juge du bien fondé des demandes, il détaille, dans son rapport à l'évêque, les coordonnées géographiques de la future paroisse, il y note également le futur emplacement de l'église, du presbytère, des dépendances et du cimetière.

Il est une autre preuve des vues très réalistes de Marquis dans le développement de la colonisation. Pour lui, l'érection canonique d'une paroisse doit amener, à court terme, son existence civile et ainsi avoir une voix à la Corporation du Comté où sont développées certaines politiques de colonisation. Dans une lettre au Procureur du Séminaire de Québec en 1864, Marquis défend bien ce processus auquel l'expérience l'a amené à croire:

> Vous êtes dans le vrai quand vous présumez que je suis au fond de l'affaire dans la question de l'érection en municipalités locales des paroisses de Ste-Brigitte, St-Wenceslas etc... C'est un moyen comme un autre de pousser en avant la colonisation et de donner prépondérance aux nouvelles paroisses dans le conseil de comté, car voyez-vous c'est le nombre et non la valeur qui fait les lois[18].

Le rôle de commissaire-enquêteur, tel que rempli par Marquis, est donc primordial dans la vie du diocèse; il doit, par ses recommandations, mettre d'accord colons et autorités ecclésiastiques. De ce fait, ce représentant doit jouir de l'entière confiance des uns et des autres. Cette confiance lui est accordée par Mgr Cooke durant tout son épiscopat. Mais, après l'arrivée de Mgr Laflèche en 1867, aucune députation ne lui est confiée. Pourtant l'année précédente, il représentait encore l'évêque de Trois-Rivières à Ste-Perpétue. L'explication se retrouve peut-être dans le **Mémoire** présenté par Marquis en 1867, où il réclame notamment le besoin d'un évêque sur la rive sud. Une chose est certaine, Mgr Laflèche ne peut ignorer le rôle exceptionnel assumé par Marquis dans l'oeuvre colonisatrice de la rive sud. La distance que le nouvel évêque prend à l'égard du curé de St-Célestin tient à des motifs étrangers à la colonisation.

La pratique colonisatrice

Quand il sera à la retraite, Marquis résumera ainsi sa vie: "j'avais entrepris une énorme tâche de colonisation, à une certaine époque, j'avais huit missions à desservir"[19], puis il ajoute: "Il fallait aller aux malades jusqu'à une distance de 5 1/2 lieues, je relevais alors d'une longue maladie causée par un excès de fatigue"[20]. Dans un style toujours imagé, il avait déjà écrit à

18. Archives Séminaire de Québec (ASQ), Marquis à Légaré, 23 février 1864, lettre x, no 15.

19. ASN, **Mémoires de Marquis**, Succ. Marquis, 4-1.

20. **Loc. cit.**

ce sujet au procureur du Séminaire de Québec: "mon vicaire est malade... de sorte qu'avec mes trois paroisses... je suis en mouvement comme la queue d'un veau piqué par les mouches"[21].

Les preuves dénotant d'un grand dévouement chez l'abbé Marquis sont nombreuses. Les paroissiens de St-Léonard, en guise d'appréciation du travail accompli par Marquis affirment dans une requête à leur évêque en 1866: "nous sommes plus mal desservis que lorsque nous étions une mission de St-Célestin"[22]. Les paroissiens de Ste-Victoire de Victoriaville apprécient eux aussi le zèle de leur curé[23]. Mais lorsqu'ils apprennent que Marquis ne sera plus leur pasteur, dû à une charge trop lourde, ils lui écrivent ces mots:

> Les soussignés... ne sont pas insensibles aux démarches nombreuses et quelques fois dispendieuses que vous avez faites pour l'avancement de notre paroisse. Oui, Monsieur le curé, nous ne saurions trop vous remercier de l'activité que vous avez déployé dans le but de procurer le bien parmi nous.
>
> Comme nous avons appris, non d'une manière absolument certaine, que vous êtes sur le point de discontinuer à desservir notre paroisse, nous osons exprimer l'espérance de vous conserver encore une année parmi nous[24].

Au sujet de la paroisse de Warwick, Mgr Cooke adresse à Marquis des mots qui témoignent d'une manière irréfutable du dévouement de son curé en faveur de la colonisation.

> J'approuve votre zèle pour la colonisation, mais prenez garde qu'il ne vous entraîne dans des travaux qui surpassent vos forces. Un ami vous accuse de ruiner votre santé à voyager au loin et par de mauvais chemins[25].

21. ASQ, Marquis à Légaré, 21 avril 1865, Lettre x, no 21.

22. AEN, Cartulaire St-Léonard, 20 octobre 1866.

23. Marquis avait été nommé par Mgr Cooke, curé de Ste-Victoire et desservant de St-Albert.
ASN, Cooke à Marquis, 18 septembre 1865, Boîte 15, cahier 10, p. 14.

24. ASN, Requête des citoyens de Ste-Victoire de Victoriaville à Marquis, 4 septembre 1866, original boîte 15, cahier 10, p. 14.

25. Archives Séminaire de Trois-Rivières (ASTR), Cooke à Marquis, Extraits de la correspondance de Mgr Cooke, vol. II, 21 mars 1859.

Malgré une santé fragile et les recommandations de son évêque, Marquis sillonne les Cantons de l'Est sans relâche de St-Célestin jusqu'au lac Aylmer, en passant par Wotton, Garthby, Ste-Victoire, Ste-Eulalie, St-Wenceslas etc... Même les citoyens de Drummondville lui demandent d'intervenir auprès de Mgr Laflèche au sujet de leur chapelle[26]. Jusqu'au vicaire de Marquis, à St-Célestin, qui met en relief la tâche accomplie par son curé, où se rejoignent son idéal missionnaire et son nationalisme:

> Cet homme est trop cher à la religion et à la patrie pour qu'elles soient privées de ses services... Je garde la paroisse pendant ses nombreuses absences pour les travaux de colonisation et autres et lorsque sa santé précaire le retient au lit ou le force au repos[27].

Ces témoignages de paroissiens et de confrères dans le ministère ont également un écho dans la grande fresque sur la colonisation que publie Stanislas Drapeau en 1861. Il dit de Marquis et du canton d'Aston:

> Ce canton a 15 rangs de hauteur et renferme déjà trois centres distincts de colonisation qui progressent admirablement bien, quoique récemment formés, grâce au zèle et au dévouement sans bornes de M. l'abbé J.C. Marquis qui est l'inspirateur et le fondateur de ces nouvelles paroisses... Mais le zèle ardent de l'abbé Marquis, curé de St-Pierre Célestin, pour la colonisation ne se borna pas là: il lui fallait un champs plus vaste. Dès lors, il fonda les nouvelles paroisses de St-Wenceslas et de St-Léonard... C'est surtout à cette époque glorieuse et féconde de notre histoire colonisatrice, que je m'efforce de retracer aussi exactement que possible, qu'il convient de consigner la part de mérite que chacun a droit de voir compter pour son travail dans l'oeuvre nationale de la colonisation, soit par son intelligence, soit par sa coopération à donner la première impulsion ou imprimer un rapide essor aux entreprises qui entrent dans le cercle de cette Voie si heureuse pour les destinées du pays. Ainsi, quoique M. l'abbé Marquis ait été si souvent l'objet d'honorables mentions dans la presse du pays, il ne serait pas convenable de passer outre sans lui exprimer de nouveau combien ses remarquables efforts

26. ASTR, Lettre des citoyens du 5è rang de Wendover à Marquis, 7 novembre 1866, B-3, M3, no. 10.

27. ASTR, L.N. Richard à Laflèche, 4 juin 1866, A-2, R. 186.

> sont appréciés et inspirent chez ses amis des judicieuses réflexions. D'ailleurs, une fois pour toutes, serait-il juste que la moisson fût refusée aux mains qui ont semé[28]?

Enfin, Jean-Baptiste Meilleur rend également hommage à Marquis comme "un des ouvriers les plus actifs et les plus intelligents dans la grande cause de la colonisation de nos Townships de l'Est"[29].

Nous ne pouvons nier le fait que Marquis est "actif", en voici d'ailleurs une preuve saisissante. Nous avons relevé pas moins de 540 transactions sous le nom de Marquis aux bureaux d'enregistrements de Bécancour et d'Arthabaska. L'inventaire des actes notariés que nous avons recueillis nous permet d'affirmer que Calixte Marquis a acheté environ 125 lots entre les années 1851 et 1898 pour une somme totalisant presque $28,000.00[30]. Si nous calculons ensuite les ventes, nous en arrivons à un total approchant les $48,000.00 pour la même période[31]. Il est normal que des transactions aussi profitables suscitent des oppositions ou tout au moins de sérieuses interrogations... et tel fut le cas... Mais notre propos n'est pas ici de débattre ce délicat sujet.

Attardons-nous plutôt à la stratégie colonisatrice de Marquis. Après avoir inventorié avec soin toutes les transactions faites par Marquis, nous nous sommes penchés sur l'emplacement de ces terres avec l'aide du cadastre du Comté de Nicolet. Si nous colorions chaque lot ayant passé entre les mains de Marquis de façon à avoir une bonne vue d'ensemble, nous sommes tout de suite frappé par le fait que Marquis n'a acheté que quelques terres à St-Célestin. L'explication en semble assez simple. Cette paroisse était déjà passablement développée à l'arrivée de Marquis en 1852. Par contre, les missions voisines de St-Célestin, comme celles de St-Léonard, de St-Wenceslas et de Ste-Eulalie, sont pour Marquis des endroits de prédilection pour ses achats de terre. Regardons par exemple le 8è rang et le 9è rang du canton d'Aston (voir carte p. 44), nous constatons que plus de la

28. S. Drapeau, **Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada...**, op. cit., pp. 153 et 240.

29. ASN, Meilleur à Marquis, succ. Marquis 4-27.

30. Déjà une question surgit: où s'est-il procuré cet argent? Marquis affirme dans ses notes confidentielles "J'ai reçu de mes parents un fort héritage". ASN, Succ. Marquis no 46, notes confidentielles écrites le 20 octobre 1877.

31. Inventaire des index des noms et immeubles des bureaux d'enregistrement de Bécancour et d'Arthabaska.

moitié de ces rangs ont appartenu au curé de St-Célestin à une date ou à une autre. Nous savons aujourd'hui que ces terres sont très fertiles puisque de nombreux cultivateurs y exploitent de très belles fermes. En fervent colonisateur, Marquis l'aura sûrement remarqué dès 1850.

Nous constatons également que le chemin de la Grande Ligne entre St-Célestin et la mission de Ste-Eulalie (voir carte p. 44) représente pour Marquis la voie de communication la plus importante pour cette pénétration dans les Bois-Francs. Ainsi Marquis concentre-t-il ses achats près de cette artère à la hauteur du 7è et du 8è rang et plus loin entre le 12è et le 13è rang, qui deviendront les villages de St-Wenceslas et de Ste-Eulalie (voir carte).

Le colonisateur connaît l'importance des voies de communications, il ne peut laisser de côté l'apport économique du chemin de fer. Pour cette raison, Marquis achète de nombreux lots adjacents à la voie ferrée du Grand Tronc, dont l'embranchement Trois-Rivières - Arthabaska coupe la voie centrale entre Montréal et Québec, à la hauteur d'Aston Jonction (voir carte p. 44). Une dizaine de terres sont aussi achetées par Marquis tout près de la gare de Ste-Perpétue, située à environ trois milles du futur village de Ste-Perpétue.

Essayons de faire le point. La plupart des lots achetés par Marquis sont regroupés dans le canton d'Aston, et ces lots sont situés aux endroits stratégiques, où naîtront les nouvelles paroisses. Marquis se retrouve donc l'artisan principal de la colonisation du canton d'Aston. Son apport comporte deux facettes: officiellement celle du commissaire-enquêteur pour Mgr Cooke et officieusement celle d'agent des terres dans le canton d'Aston. Nous ne pouvons être plus précis avant de connaître la théorie colonisatrice qui anime Calixte Marquis. Peut-être nous éclairera-t-elle, sur ce double rôle?

MICHEL MORIN*

* Michel Morin est professeur d'histoire au collège Notre-Dame de l'Assomption de Nicolet.

Cadastre du Comté de Nicolet
Lots ayant appartenus à Calixte Marquis (plus environ) 30 autres qui n' apparaissent pas sur ce cadastre réduit.
RANG. VI
RANG. VII
RANG. IX
RANG. X
RANG. XI
RANG. XII
ST-WENCESLAS
ST-WENCE
ST-RAPHAEL
STE-EULALIE
ROUTE NO. 34
R.T.C. NO 20
C.N.R.
RIV. BECOUDRE
ASTON

Les médicaments au début du XIXe siècle

Nous savons tous que la pharmacie de nos grands-parents renfermait plusieurs médicaments à base de racines et de plantes sauvages. Les rapides progrès de la pharmacologie moderne ont relégué aux oubliettes ces préparations artisanales pour offrir un impressionnant choix de remèdes aux appellations bizarres et présentés sous des formes souvent sophistiquées.

Aussi quand on retrouve, dans un vieux livre de comptes d'un médecin du début du siècle dernier, tous ces noms de remèdes aujourd'hui oubliés, la tentation est forte de faire un retour en arrière et de regarder de près les potions et pilules qui devaient soulager ou guérir nos ancêtres.

Le médecin

Calvin Alexander est né à Uxbridge, Ma. le 20 juin 1775[1]. Cinquième d'une famille de quinze enfants, il émigre au Canada vers 1800. Détenant un diplôme "to practise as a physician", il s'établit dans le canton de Shipton, probablement à Richmond. C'est là que Calvin fit la connaissance de Mary Ann Hicks qu'il épousera le 13 mars 1803 dans l'église anglicane Saint James de Trois-Rivières. Le registre[2] donne Baie Saint-Antoine comme résidence du docteur Alexander et nous croyons qu'il y réside depuis le printemps 1801 puisque la première entrée au livre de comptes est datée du 19 mai 1801.

1. Mgr Moïse-Georges Proulx, "Notes généalogiques", ASN (Archives du Séminaire de Nicolet), pp. 49-51, Les notes sur son grand-père Calvin Alexander sont écrites en anglais. J'ai pu consulter aussi quelques épreuves d'un livre "The Alexanders" qui paraît cette année. L'auteur de cette étude de plus de 400 pages est le révérend père Victor J. Alexander, o.m.i. de Lowell, Ma.

2. Registre de l'église anglicane de Trois-Rivières, Fol. 1, ANQTR, cote: 1AC-50.

Quelques années plus tard, vers 1810, la famille Alexander s'établit à Nicolet. En 1822, le docteur se fait bâtir une maison de pierre à deux étages et l'habitera jusqu'à la mort de sa femme survenue le 30 mars 1830[3]. Celle-ci s'était converti au catholicisme en 1827[4], quelques mois après que son mari, à la demande expresse du pasteur protestant de Nicolet le réverend Driscoll, eut reçu le baptême[5].

Peu de temps après le décès de son épouse, le docteur Alexander vend sa belle maison de pierre à M. Louis Beaubien et quitte Nicolet pour Kingsey. L'année suivante il épouse le 19 avril 1831 Lucinda Gee, veuve de Salomon Whitney. Cinq ou six ans après, il revient dans la région, tantôt à Saint-Grégoire tantôt à Nicolet pour finalement se retirer chez son gendre le docteur Georges Bourgeois de Saint-Grégoire.

Huit enfants sont nés du premier mariage et un fils, William, du second. Le 11 juillet 1842, Calvin Alexander et sa deuxième femme reçoivent le baptême dans l'église de Saint-Grégoire en même temps que leur fils William âgé d'environ neuf ans et que la fille de Lucinda Gee Whitney[6].

Le docteur Jean Louis Calvin Alexander meurt à St-Grégoire le 23 octobre 1853 et est inhumé dans l'église paroissiale trois jours plus tard[7].

Le livre de comptes

Même si ce livre de comptes[8] ne porte pas la signature d'un médecin, nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur qu'il est du docteur Calvin Alexander. En effet, ce dernier fut le seul médecin résidant dans la région au début du XIXe siècle. De plus le manuscrit est rédigé en grande partie dans la langue même du jeune médecin immigré des États-Unis.

3. Registre de la paroisse de Nicolet, vol. 10, fol. 23.

4. Ibid. fol. 4. Mary Ann Hicks est née au Massachusetts.

5. Registre de l'église anglicane de Nicolet, Fol. 7, ANQTR, cote 1AC-12. Par erreur, on donne 1765 comme année de la naissance de Calvin Alexander.

6. Registre de la paroisse de Saint-Grégoire de Nicolet, vol. IV, fol. 171. À cette occasion leur mariage fut "réhabilité selon le rite de l'Église catholique".

7. Ibid., vol. V, fol. 164.

8. Comptes d'un négociant, 1801 à 1810, proc. Mr Carmel, ASN, 344 pages.

Le livre de comptes trouvé aux Archives du Séminaire de Nicolet comprend 344 pages de format 17.5 mm x 30.5 mm: six feuillets ont été déchirés, treize pages sont inutilisées et les cinq dernières contiennent la liste des patients et les sommes dues.

La page de garde porte en inscription: "Comptes d'un négociant / 1801 à 1810 / proc. Mr Carmel"[9]. Ce titre est postérieur au contenu du manuscrit (calligraphie différente et encre encore très noire) et me semble d'aucune valeur probante pour établir son véritable propriétaire. Si le médecin avait confié ses comptes à percevoir à ce négociant connu dans la région, ses annotations auraient été sans doute été écrites en français. Tel n'est pas le cas: tous les comptes payés sont indiqués par le mot "paid" et toutes les notations marginales sont identiques à l'écriture de tout le manuscrit.

Il est curieux de noter que ce livre ne respecte ni l'ordre chronologique ni l'ordre alphabétique: la première entrée est datée du 26 avril 1801 et se trouve en page 68 et la dernière du 10 juin 1812, en page 316. Grossièrement reliés, les feuillets comportent une série de renvois pour établir correctement l'addition des sommes dues par chaque patient. Chacune des pages a une en-tête indiquant le jour, le mois et l'année qui ne correspond pas nécessairement aux entrées faites; aussi est-il souvent impossible d'établir avec certitude la date où le patient a été soigné ou visité par le médecin.

La somme totale des comptes s'élève à L 2030,2,4 (environ $8,000.00). Mais si on additionne les comptes portant la mention "paid", le médecin aurait touché L 365,7,1. L'écart est très prononcé et peut-être trop prononcé pour refléter la réalité encore que nous savons dans quelle pauvreté vivaient ces gens et avec quel dévouement se pratiquait la médecine de campagne.

Les patients du docteur Alexander sont parfois identifiés de façon curieuse: Pierre Lor de vide poche - Cécile à savoir son nom, de la pointe au sable - gendre du bonhomme Gendreau -le garçon de la veuve Jos Peltier - Goudreau, le bonhomme - la veuve Joseph Jannel, femme de Ch. Guay - Antoine Decoteau, son gendre de la Baie - le bonhomme Dionne du pays brulé - M. le Seigneur de St-François... Ils sont de la Baie, Nicolet, Saint-François et quelques uns de Bécancour et de Saint-Grégoire.

9. Ibid., page de garde non-numérotée. La date de fermeture du livre devrait être 1812.

Les médicaments prescrits tout au long de ce livre de comptes sont à peu près toujours les mêmes. Aussi pour éviter des redites sans intérêt, nous nous limiterons aux soins donnés à "Louis Beaulac, maison de pierre, pour lui-même, sa femme et sa famille" que le docteur Alexander soigne de janvier 1805 à septembre 1807[10]. Louis Lefebvre dit Beaulac et son épouse Monique Robida ont trois enfants: Basile (1 décembre 1797), Thérèse (17 août 1798), Marguerite (13 mars 1802)[11].

> J'ai bien l'impression que chez les Beaulac, on souffrait de maladies respiratoires, peut-être de tuberculose pulmonaire. La femme présentait aussi des troubles gynécologiques, si l'on tient compte de l'abondance des médications emménagogues et autres semblables prescrites.[12].

Durant ces trois années, le médecin fit 33 visites au domicile des Beaulac et le compte s'élevait à L 36,7,4. Il n'y a aucune indication que ce compte fut payé.

Les médicaments

Les médicaments sont ici donnés en français dans l'ordre alphabétique, suivis de l'appellation trouvée dans le manuscrit et de leurs propriétés thérapeutiques[13].

Ail. syrop d' - Syropus ex alleo - excitant énergétique, diurétique et vermifuge.
Ammoniac, sel - Sel ammon. - alcalin ou anti-acide.
Analeptiques, pilules - Bolus analeptii - reconstituant qui agit directement sur les forces nutritives en procurant au sang les principes réparateurs. Bol: grosse pilule ovoïde.
Anderson, pilules d' - Anderson bolus - pilules purgatives brevetées par le médecin écossais Patrick Anderson.
Anis, grains d' - Semin. anisi - contre la dyspepsie spasmodique flatulente.
Armoise, syrop d' - Artemesia vulgaris - sudorifique et pour les maladies de l'appareil respiratoire.

10. Ibid., pp. 46-47-48 et 175-176.

11. Mgr Moïse-Georges Proulx, "Album généalogique", ASN, p. 152. Un quatrième enfant: Marie Monique, le 14 août 1808. La maison de pierre existe encore et porte le numéro civique: 2035, boulevard Marie-Victorin.

12. Lettre du Dr Sylvio Leblond à M. Gilles Proulx, 3 février 1980.

13. M. Gilles Proulx, archiviste, M. Sylvio Leblond, md. et Mme Suzanne Proulx, inf. ont collaboré à cette recherche.

Camomille, fleurs de - Fleur Camomile - les infusions de camomille romaine ont un effet tonique.
Cantharidine - preparation of cantharides - vésicant.
Capillaire, syrop de - Viol syrop capillair - syrop à base de fougère contre la toux.
Viol: fiole.
Cardamine - Cardamon comp.[d] - cresson sauvage à effet antiscorbutique.
Carmes, eau des - Eau de Carmes - eau de mélisse des Carmes ayant la réputation d'être un tonique et un antispasmodique.
Centaurée, petite - Centaur minor - tonique.
Cockléaria, suc de - Succhus cocheleria - antiscorbutique puissant.
Electuaire - Electuarium systens - médicament de consistance épaisse, formé de poudres mélangées à du miel et des pulpes végétales. Le médecin ne précise pas.
Elixir - Elixir propriété - digestif et purgatif doux.
Galbanum - Doses galbanum - résine employée sous forme de poudre ou d'émulsion comme expectorant.
Garance, teinture de - Rubia tinctorum - médicament
Garus, élixir de - élixir gaurus - employé dans certaines affections de l'estomac.
Godfreys, cordial - Godfreys cordial - cordial, stimulant et sédatif.
Gouttes calmantes - Drops annod. - substance calmante de la douleur.
Houblon, pilules de - Bolus hooper - médicament tonique et antiscropuleux.
Iris jaune - Gladiolii (luli?) - racine tonique ou purgative selon la dose.
Jalap -Jalapi comp[d] medecine - purgatif d'un effent drastique.
Lait virginal - lac virginis - cosmétique pour éclaircir le teint.
Magnésie - Magnesia ou Magnesium alb. - antiacide
Marrube, syrop de - Syrop marrube - tonique et emménagogue.
Masse pilulaire - Massa pelulum - la masse était une pâte contenant un médicament et la plus utilisée était celle qui contenait de la réglisse et qu'on prescrivait aux malades porteurs de maladies pulmonaires.
Médecine douce - medecine douce - purgatif.
Mélisse, dose de - Melissa do. - citronelle à effet cordial et stomachique.
Menthe, gouttes de - Drops mintha - emménagogue.
Menthe, pastilles de - Peppermint lozenger - pastilles contre le rhume.
Menthe cultivée - Mintha sativa - antispasmodique, stimulant.
Miel, baume de - Beaume de miel - laxatif.
Mouches, mettre ou lever les - les mouches - emplâtre vésicatoire.

Myrrhe, pilule de - Bolus myrrh - légèrement antispasmodique.
Myrrhe, teinture de - Tincture myrrh - expectorant.
Pimprenelle - Pimprenella - racines utilisées contre l'asthme et l'aménorrhée.
Quinquina, teinture de - Tincture bark - fébrifuge.
Réglisse - Réglisse rafinée - contre les rhumes de poitrine.
Rhubarbe, pilules de - Rheubarb pills - purgatif.
Ricin, pilules d'huile de - Balus castoreo, purgatif.
Rose, eau de - Aqua rosae - on la prescrivait surtout contre les sueurs de la phtisie et pour combattre les hémorragies utérines.
Sagapenum - Saga penum - antispasmodique et expectorant.
Sariette - Satureia - utilisée chez les femmes souffrant d'aménorrhée ou de dysménorrhée.
Sinapisme - Sinapoes - mouche de moutarde.
Tartre, crème de - Cream tartar - tonique digestif.
Tolu, pastilles de - Tolu lozenger - employées dans les maladies pulmonaires.

DENIS FRÉCHETTE*

* M. Denis Fréchette est professeur de littérature française au Cegep de Trois-Rivières.

Évolution du costume des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

En vous présentant l'évolution de notre costume, nous avons conscience de vous livrer une tranche de notre "petite histoire", celle d'une Congrégation d'éducatrices qui ont oeuvré dans la plupart des paroisses du diocèse de Nicolet.

D'aucuns souriront devant des descriptions aussi détaillées. Mais le souci de précision était une caractéristique de l'époque et se manifestait dans d'autres sphères de la société.

C'est donc pour conserver cette saveur locale que nous reproduisons le texte original.

SIGLE

AMMN — Archives Maison mère, Nicolet.

Costume des postulantes:

Photo 1

1853

"Enfin, nous voilà à l'oeuvre. Nous nous étions déjà occupées du costume. Il avait été décidé que nous porterions des robes de cobourg **gris pâle.** Nous les avons confectionnées nous-mêmes, ainsi qu'une pèlerine ou collerette de même étoffe, et de la forme de celles que nous portons maintenant. La coiffure consistait en un bonnet blanc, en mousseline ou lawn, assez semblable à ceux que les personnes du sexe portaient dans ce temps-là[1]" (Photo 1).

1854
entre
1867 et
1883

"... l'habit de postulante ... consiste en une robe de cobourg **brun** avec une pèlerine de même étoffe, petit col blanc avec garnitures plissées au fer italien[2]."
(Photo 1)

1. Soeur Sainte-Elisabeth, S.A.S.V. (Chroniques), p. 13, Original, AMMN.

2. Mère de Jésus, S.A.S.V., **Couvent de Saint-Grégoire,** p. 28, Original, AMMN.

Costume de sortie:

Photo 2

Photo 3

"Durant les vacances, nos Mères jugèrent à propos de changer la couleur de la robe de costume qui, de grise devint brune; d'adopter un chapeau uniforme, en carton, recouvert de cobourg noir et un châle de laine noire . C'était excellent pour l'humilité, mais inaccessible à la vanité[3]." (Photo 2).

entre 1867 et 1883 - 1959 Robe de saye noire, à dix plis
Pèlerine de saye noire
Faux-col de toile blanche
Bonnet de soie enrubannée
Passe de toile blanche gaufrée[4]. (Photo 3).

3. Soeur Sainte-Elisabeth, S.A.S.V. (Chroniques), p. 24, Original AMMN.

4. 1) 1867 - Photographie de Soeurs et d'élèves du pensionnat de St-Grégoire, Germain Lesage, O.M.I., **Le Transfert à Nicolet des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge,** 1858-1874, Éditions S.A.S.V., Nicolet 1965, p. 97, Imprimé AMMN.

2) 1883 - Daguerréotype de Joséphine Prince, postulante, Portraits individuels, no 121, AMMN.

Costume de sortie:

Photo 4

Bonnet de satin noir
Mante de saye noire
Gants noirs (Photo 4)

1959 -
1964

La robe délaizée remplace la robe à dix plis; le scapulaire remplace la pèlerine.

1964 -
1969

Robe délaizée, de saye noire
Scapulaire de saye noire
Faux-col de toile blanche
Passe de nylon blanc extensible
Voile de tulle noire[5]. (Photo 5).

Photo 5

5. 1) 1964 - Témoignage verbal de Marie-Paule Martin, S.A.S.V.
2) 1969 - Témoignage verbal de Diane Trépanier, S.A.S.V.

Costume des novices:

Photo 6

Photo 7

1855 - 1865

"Monsieur Harper, jugeant que les jeunes postulantes étaient capables de revêtir l'habit religieux, leur apporta la bonne nouvelle et elles firent les préparatifs en conséquence. D'après les tableaux des différents ordres religieux, elles se formèrent un costume qui devait consister en une robe, une ceinture et une collerette de saye noire; une guimpe carrée en toile; un bonnet avec un bord en lawn de la largeur d'un pouce; et un voile en lawn blanc[6]." (Photo 6).

1865 - 1910

"Les novices auront le même costume que les professes , à l'exception de la croix qui ne leur sera donnée qu'à la première profession, et à la différence du voile qui sera en mousseline blanche et du domino qui sera en toile blanche[7]." (Photo 7).

6. (Prise d'habit, 19 août 1855), Soeur Sainte-Elisabeth, S.A.S.V. (Chroniques), p. 28, Original AMMN.

7. **Règles et Constitutions des religieuses de l'Assomption de la B.V.M.**, Les Trois-Rivières, Atelier typographique de H.R. Dufresne, 1865, pp. 55-56, Imprimé, AMMN.

Photo 8

1910 - 1959 ''Les novices changent leurs voiles blancs pour des noirs, à huit heures et demie, après quoi notre Mère générale lit la lettre de Mgr à ce sujet à la salle de réception[8].'' (Photo 8).

1959
vers
1969
1970

Robe délaizée, de saye noire
Scapulaire de saye noire
Faux-col de toile blanche
Coiffe de toile blanche
Voile noir (Photo 9)

Photo 9

8. **Registre pour servir à l'inscription des Chroniques des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge,** Nicolet, p. 160, Original, AMMN.

Costume des religieuses professes:

1856 -
1865

Robe de serge noire
Pèlerine de serge noire
Guimpe de toile blanche
Coiffe de toile blanche
Voile noir d'étoffe claire
Croix d'argent[9] (Photo 10).

Photo 10

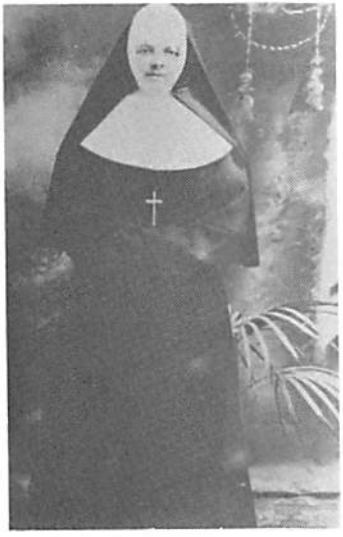

Photo 11

1865 -
1908

Robe de serge noire
Collerette de serge noire
Guimpe ronde de toile blanche
Domino de cobourg noir
Voile de mousseline de laine noire
Biais de toile blanche
Bandeau de toile blanche
Croix d'argent, crucifix d'argent
Anneau d'argent[10]. (Photo 11).

9. Robe de Prise d'habit de Mère de l'Assomption, conservée au musée.

10. **Règles et Constitutions des religieuses de l'Assomption de la B.V.M.**, Les Trois-Rivières, Atelier typographique de H.R. Dufresne, 1865, pp. 55-56, Imprimé AMMN.

1908 - 1959 "Les voiles noirs des professes devront tomber dérona-vant à 7 pouces en bas du coude[11]." (Photo 12).

Le port des guimpes rigides, grâce à la consistance de la plastique utilisée, a débuté en 1922[12].

Photo 12

Photo 13

1959 - 1968 Robe délaizée, de saye noire
Scapulaire de saye noire
Faux-col de toile blanche
Bandeau de toile blanche
Voile noir
Crucifix et anneau d'argent[13]. (Photo 13).

11. Soeur Sainte-Elisabeth, S.A.S.V., (Chroniques), p. 525, Original AMMN.

12. 1) **Registre pour servir à l'inscription des Chroniques des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge,** Nicolet, 24 décembre 1922, p. 466, Original, AMMN.
2) Photographies dans la **Voix Nationale,** 10e année, Journal mensuel, imprimé à St-Justin, AMMN.

13. 1) Feuillet de propagande.
2) Circulaire des Supérieures générales, vol. 6, tome I, 31 mai 1959, Imprimé, AMMN.

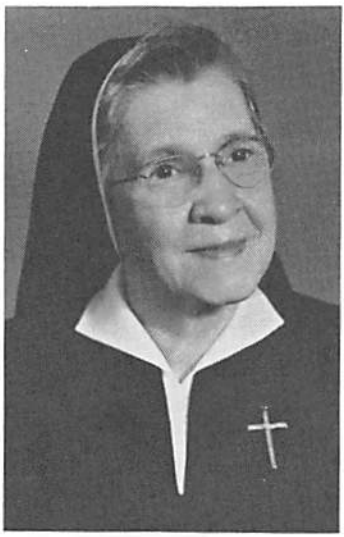

Photo 14

1968 Robe délaizée, de saye noire
Scapulaire de saye noire
Voile de mousseline de laine noire
Collet de nylon blanc
Biais de nylon blanc[14]. (Photo 14).

Comme à l'époque de la fondation, l'adoption du costume contemporain, en 1968, est motivée par le souci d'adaptation au milieu.

Dans la période de l'après-concile, les modifications apportées au costume religieux ne constituent pas, il est vrai, un élément essentiel du renouveau. Elles manifestent, tout de même, un aspect non négligeable de l'aggiornamento.

14. Circulaire de Mère Lucienne Lapointe, S.A.S.V., Supérieure générale, Nicolet, 17 mai 1968, Imprimé, AMMN.

Vers les années 1969-1970, postulantes, novices et religieuses professes S.A.S.V. adoptent donc un costume uniforme: "... un ensemble noir, gris ou bleu, de coupe classique ou semi-classique reconnu comme notre costume contemporain officiel... porté dans les circonstances où la Congrégation doit être représentée; il peut aussi se porter habituellement[15]." (Photo 15).

Photo 15

Les Soeurs professes qui le désirent conservent, cependant, le costume traditionnel, avec la possibilité d'y apporter des modifications.

La mode féminine a, de tout temps, suscité l'intérêt et fait l'objet des conversations... L'habit des religieuses, tout en étant respecté, n'a, certes pas, échappé aux commentaires, le plus souvent badins et inoffensifs. Ceux qui liront cet article se remémoreront peut-être des histoires amusantes sur le sujet.

Si, vous renseignant sur notre **petite histoire**, l'évolution de notre costume vous rappelle, en même temps, des **histoires** humoristiques, nous aurons atteint notre objectif.

SOEUR MARIETTE PELLERIN, A.S.V.*

15. Actes du Chapitre général, 1970, Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, p. 31, Imprimé, AMMN.

* Mariette Pellerin est préposée des Archives A.S.V. de Nicolet

La bibliothèque des Beaubien à Nicolet aux XIXe siècle

La famille Beaubien est entrée dans l'histoire de Nicolet au mariage de Michel Trottier de Beaubien avec Thérèse Moras au début du XVIIIe siècle. Ce mariage met Michel Trottier en possession du tiers du fief de l'île Moras. Le 7 septembre 1722, il acquérait les deux autres tiers. Cette famille mérite une mention particulière tant pour les titres seigneuriaux qu'elle a détenus que par la valeur des personnages qu'elle a fournis à l'Église et à l'État. Michel Trottier de Beaubien est à l'origine de cette nombreuse famille des Beaubien qui est partagée actuellement en plusieurs branches. L'une est restée dans le district de Trois-Rivières et les Beaubien de Nicolet en font partie.

À la mort de Michel de Beaubien en 1723, la seigneurie passa à son épouse qui la céda plus tard à ses quatres enfants. Son fils Louis fut le deuxième titulaire de l'île Moras qu'il parvint à posséder en entier. Il mourut en 1858 mais dès 1822 il avait légué sa seigneurie à son fils aîné Jean-Baptiste-Louis, connu sous le prénom de Jean-Paul. Avec ce dernier seigneur, le fief se morcela en plusieurs sections à cet effet, un partage légal eut lieu en 1830. De son mariage avec Marie-Josephte Cressé, Jean-Paul eut un fils, Moras. Ce dernier, après un excellent cours classique au Séminaire de Nicolet, entra dans la carrière du droit qu'il assuma en même temps que celle de cultivateur. Ces diverses activités firent de lui l'un des citoyens les plus influents de Nicolet dont il fut assez longtemps le maire et le préfet du comté. Il mourut victime de la fièvre typhoide à seulement trente-huit ans. Dans sa douleur, son père Jean-Paul vendit immédiatement le fief à François Manseau. Les Beaubien perdirent alors, c'était en 1867, leur titre de seigneurs de l'île Moras. Ils reprirent peu après leur statut de seigneur puisque Charles, fils unique de Moras, hérita de la seigneurie Lozeau de la Baie-du-Febvre. Il en fut ainsi jusqu'au début du XXe siècle.

Avec les années, les Beaubien de Nicolet ont acquis divers biens qui en vinrent à former leur patrimoine. Il est impossible présentement de retracer tous ces objets; nous pouvons toutefois en connaître un certain nombre d'ordre culturel. En effet, le hasard a voulu que la bibliothèque des seigneurs Beaubien du XIXe siècle et de leurs descendants directs jusque vers 1900 ait survécu jusqu'à nos jours. L'ensemble de ces volumes forme une collection de quelques centaines de volumes dont les principaux sujets sont le droit, la littérature, la musique et la religion. Cette bibliothèque comprend aussi quelques dizaines de manuels de classe, dont le plus grand nombre était en usage au Séminaire de Nicolet.

L'ensemble de cette collection donne une idée assez fidèle des goûts culturels d'une famille bourgeoise au XIXe siècle. Cet article ne peut, vu l'abondance de la documentation, donner une liste complète de ces livres. C'est pourquoi il a fallu nous limiter à deux catégories: les livres de droit et de religion. Toute personne intéressée par ces volumes n'a qu'à s'adresser à l'auteur du présent travail au Centre de documentation en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

CLAUDE LESSARD*

* M. Claude Lessard est archiviste à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Droit:

Hervieux, J.-A.
Analyse des lois d'enregistrement. Montréal, D.-D. Beauchemin et Valois, 1864, 111 p.

Pothier, M.
Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'orléans, et ressorts d'iceux. 3 tomes. Orléans, Rouzeau-Montant, 1776. 752, 672 et 736 p.

Pothier.
Oeuvres posthumes de Mr. Pothier, dédiés à Mgr Le Garde des Sceaux de France. Tomes I, II, III, V, VII, VIII. Orléans, Jul.-Jan Massot, 1776-1778. 461, 500, 538, 485, 646 et 496 p.

Pothier, M.
Traités de la possession et de la prescription. Tome II. Orléeans, Rouzeau-Montaut, 1777. 442 p.

Pothier, M.
Traités de la possession et de la prescription. Orléans, Rouzeau-Montaut, 1772. 448 p.

Supplément au traité du contrat de louage, ou traité des contrats de louage maritime. Tome I. Orléans Rouzeau-Montaut, 1774. 267 p.

Traité de propriété. 484 p.

Traité des cheptels, selon les règles tant du for de la conscience, que du for extérieur. Orléans, Rouzeau-Montaut, 1774, 116 p.

Religion:

A.L.
Le curé d'Ars. Tours, Alfred Mame et fils, 1873. 142 p. illustrations.

Bibliothèque pieuse des maisons d'éducation. Tours, Alfred Mame, (1852). 379 p.

Chemin de la croix, appelé communément via crucis. Québec, Fréchette, 1841. 36 p.

D'andelarre, Mme
Heures choisies ou recueil de prières. 11e édition. Dujon, Victor Lagier, 1841. 704 p.

Curé de Saint-Sulpice
Vie de Saint-François de Sale, évêque et prince de Genève. Paris, Jacques Lecoffre, 1875. 514 p.

De Gonnelieu, R.P.
Imitation de Jésus-Christ. Tours, Alfred Mame, 1865. 604 p. Illustrations.

Délices des âmes pieuses, ou recueil du prières sur différents sujets, et particulièrement sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie. 8e édition. Tome I. Paris, Gaume. 1840. 705 p.

Donnet, le cardinal
La journée du chrétien sanctifié par la prière et la méditation. Tours, Mame, 1662. 316 p.

Diocess of Montreal.
A catechism or an abridgment of the christian doctrine. Montréal, J.-B. Rolland, 1847, 70 p.

De Royaumont, Sieur,
L'histoire du vieux et du nouveau testament. Saint Brieur, L.-J. Prud'homme, 1802. 554 p. Illustrations.

La dévotion au Sacré Coeur de Jésus. 334 p.

Dufriche-Desgenettes, M.
Abrégé du manuel de l'archiconfrérie. Parie, Débécourt, 1843. 412 p.

Exercices religieux. 334 p.

Formulaire de prières pour passer saintement la journée. 3e édition. paris, A. Mame, 1851. 523 p. À l'usage des pensionnaires de toutes les communautés religieuses.

Formulaire des prières à l'usage des pensionnaires des religieuses ursulines. Paris, Louis Janet. 616 p.

Heures nouvelles ou prières choisies pour rendre la journée sainte. Lyon, Périsse frères, 1828. 425 p.

Humbert, M.
Pensées sur les plus importantes vérités de la religion et sur les principaux devoirs du christianisme. Lyon, Rélagaud et Lesne, 1841. 435 p.

Imitation de la Très Sainte Vierge. Tours, Mame, 444 p.

Introduction for confession. 1778. 176 p. Illustrations.

La journée du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation. Versailles, J.-A. Lebel, 1815. 496 p.

Lebon, Hubert
Corbeille de fleurs pour la madone. Tours, Alfred Mame et fils, 1869. 318 p.

Liguori, Saint Alphonse de
Le pouvoir de Marie ou paraphrase du salve regina, Tours, Alfred Mame, 1872. 320 p.

Manuel de la dévotion à la bonne Sainte-Anne par un père rédemptoriste. Québec, A. Côté et Cie, 1890, 609 p.

Manuel du sacré-coeur, Bruxelles, 1861. 368 p.

Mes mémoires: ce que j'ai vu et entendu en traversant le long chemin de la vie, depuis l'année 1835; et qui m'a conduit à la sainte église catholique. Montréal, 1891. 47 p.

Les miracles de S. François-Xavier, apôtre des Indes. Lyon, Horace Molin, 1701. 338 p. Traduit de l'Italier par P. Bartoli.

Neuvaine à l'honneur de Saint François-Xavier. Montréal, J.-B. Rolland, 1856. 286 p.

Nouveau formulaire de prières dédié aux enfants de Marie. 12e édition. Paris, Dupuy, 1867. 807 p.

Office de la semaine sainte, suivant le bréviaire de Rome, en latin et en français. Saint-Malo, H. Hovius et fils, 1814. 536 p.

Petit manuel de l'archiconfrérie de Sainte-Anne. Québec A. Côté, 1888. 48 p.

Le petit paroissien complet, contenant l'office des dimanches et fêtes. Saumur, Degoury de la Roche, 1813. 752 p. En latin et en français.

Smet, J.-J.
Nouveau mois de Saint Joseph, patron de la Belgique. Gand, Danryckegem-Lepère, 1851. 280 p.

La vraie et solide piété expliquée par Saint François de Sales. Paris, Herissant, 1776. 528 p.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

fondée le 6 juin 1978, a pour but le regroupement des personnes intéressées à l'histoire régionale nicolétaine. Elle s'est donné comme principal moyen d'action la recherche et la publication de documents susceptibles d'évoquer et de faire revivre le passé pour mieux comprendre le présent.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de $5.00 par année.

JANVIER 1981——DÉCEMBRE 1981 (4 numéros)

Abonnement	10.00	
Abonnement de soutien	15.00	
Institutions et Bibliothèques	12.00	
Le numéro	2.00	(par la poste: $2.30)
Le numéro spécial (décembre)	4.00	(par la poste: $4.50)

— — — — —

Quelques collections complètes sont encore disponibles

1979 (4 numéros; no 1: 2e édition)	$10.00
1980 (4 numéros)	$10.00
Le numéro (vol. I, nos 1,2,3; vol. II nos 1,3)	$ 2.30
Le numéro spécial (vol. I no 4; vol. II, no 4)	$ 4.50

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Nos collaborateurs sont priés de respecter le protocole suivant:

1° Inscrire sur la première page, en haut et à droite, son nom, fonction et adresse; au centre, le titre de l'article.

2° Présenter les manuscrits dactylographiés à double interligne avec marges d'un pouce et demi (trois cm) et 25 lignes par page.

3° Dactylographier les notes et références à double interligne, à la fin de l'article, et les numéroter de suite.

4° Souligner le titre des livres, revues et journaux, mais mettre entre guillemets (sans les souligner) les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres.

1. Jean Panneton, Ringuet, Montréal, Fides, 1970, pp. 55-59.

2. Denis Saint-Jacques, "Impossible réalisme", Etudes littéraires, III, 1, avril 1970, p. 13.

5° Tout ce qui est ajouté, modifié ou supprimé dans une citation doit être indiqué entre crochets.

"Les malades /étaient/ laissés sans soin/.../ L'épidémie de propagea rapidement."

6° L'appel de note suit immédiatement la citation, avant toute ponctuation.

"L'essentiel est invisible pour les yeux[3]."

Antigone, "fille de l'orgueil d'Oepide"[4], va mourir dans l'absurbe.

7° Le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout manuscrit reçu.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 4662